Fiche de modification de statut d'une zone de production (hors pectinidés)

Cette fiche ne correspond qu'à **un seul arrêté préfectoral** prescrivant les mesures de restriction ou d'interdiction de récolte et de commercialisation des coquillages dans une ou plusieurs zones de production, ou bien leur levée totale ou partielle.

DDTM / DDPP :					
Références de l'arrêté préfectoral Joindre l'AP (pdf) avec cette fiche					
N° (le cas échéant)	Date de signature (jj/mm/aaaa)				
Type de mesures prises :					
Référence de l'arrêté modifié ou abrogé (le cas échéant)					
N° (le cas échéant)	Date de signature (jj/mm/aaaa)				
Contenu des mesures					
Motif (cocher le type d'alerte et choisir/p	préciser la cause)				
Alerte microbiologique :	Alerte toxinique :				
Alerte chimique :	Autre :				
Zone(s) et groupes/espèces de coquillages concernés					
Pour chaque zone, noter les groupes/espèces concernés (1 ^{ère} prise de mesures) ou restant concernés (modification de mesures existantes). En cas de levée totale des mesures, noter uniquement les zones.					
N° des zones ^(*) Totalité/partie	Groupes/espèces (G2, G3 moules, G2 sauf coques, tous coquillages)				

^(*) Pour les alertes toxines, mentionner le n° des <u>zones classées</u> concernées par les mesures, pas les n° des zones marines ou autre référence équivalente

Precisions ou commentaires particuliers			